

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

**Centrale solaire photovoltaïque au sol
De Mortiers et Dercy**
Commune de Mortiers (02529) et Dercy (02261)



Pièce PC 16 – 4 : Bilan de concertation



Bilan du dialogue territorial du projet photovoltaïque de Dercy-Mortier Juillet 2025

ENGIE Green

Sommaire

PREAMBULE	3
1. INTRODUCTION	4
1.1. Rappel du projet et de la zone d'implantation.....	5
1.2. Historique et calendrier prévisionnel du projet.....	6
2. LES MOYENS D'INFORMATION DU PUBLIC	7
2.1. La permanence d'information	8
2.1.1. Périmètre d'affichage en mairie de l'avis	8
2.1.2. Les informations diffusées pendant la permanence publique	9
2.2. La mise en place d'une page internet dédiée au projet.....	10
3. LES MOYENS DE PARTICIPATION DU PUBLIC	11
3.1. La permanence	12
3.2. Le registre dans les mairies	13
3.3. Par voie postale et courriel	14
3.3.1. Par voie postale	14
3.3.2. Par internet	14
4. ANALYSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....	15
4.1. Analyse quantitative de la participation	16
4.2. Analyse quantitative de la participation à la permanence publique	17
5. ANALYSE DES COMMENTAIRES ET QUESTIONS ET REPONSES APPORTEES.....	18
5.1. Questions posées lors de la permanence	19
5.1.1. Est-ce que le projet est porté par la commune ? Le document porte à confusion.	19
5.1.2. C'est donc un projet qui entre dans une pure logique financière ?	19
5.1.3. Allez-vous transformer l'électricité produite en gaz ?	19
5.1.4. Est-ce que des moutons sont prévus sur le site ?	19
5.1.5. Combien de temps vont durer les travaux ?	20
5.1.6. Est-ce que le chemin sera entretenu avant/après le chantier de construction ?	20
5.1.7. Est-ce que le volume des citernes est-il suffisant ? 2x60m2 ne paraît pas assez... ..	20
5.2. Les observations laissées sur les registres	21
5.2.1. Mairie de Mortiers.....	21
5.2.2. Mairie de Dercy	21
5.3. Bilan de la permanence publique d'information	22

Préambule

Ce bilan de la concertation vient détailler les actions menées à l'initiative d'ENGIE Green, afin d'informer sur le développement du projet photovoltaïque de Dercy-Mortiers. Les premiers contacts avec le territoire ont eu lieu à la fin de l'année 2023 avec le propriétaire du site. Courant 2024, nous avons rencontré les élus avant de démarrer les études environnementales, dont les premiers résultats ont été présentées aux riverains à l'occasion de la permanence publique d'information du mercredi 2 juillet 2025.

En parallèle, nous avons mis en place une page dédiée au projet sur le site Internet d'ENGIE Green dont l'adresse a été rappelée sur nos supports de communication à destination des riverains :

Cette page projet a permis d'informer les riverains et toute personne intéressée par le projet photovoltaïque de Dercy-Mortiers en dehors de ces actions de dialogue territorial (<https://www.engie-green.fr/projet-mortiers-dercy/>). Les utilisateurs avaient également la possibilité d'écrire directement aux chefs de projet.

Dans ce présent document, nous dressons le bilan de ce dialogue territorial, nous vous présentons également ce qu'il ressort de ces échanges et la suite du projet photovoltaïque.

Des questions ?


Rendez-vous sur la page internet dédiée au projet :
<https://www.engie-green.fr/projet-mortiers-dercy/>


Ou en flashant ce QR code sur votre téléphone



Vos interlocuteurs ENGIE Green

Guille MAURIES
Chef de projet développement
guille.mauries@engie.com

Thomas SAVOYE
Chef de projet développement
thomas.savoie@engie.com


Permettre l'accès à l'outil d'information sur engie-green.fr et sur les réseaux sociaux



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MORTIERS & DERCY

Invitation

Le projet de la centrale photovoltaïque

13 500
panneaux

2028
année de mise en service prévisionnelle

4 700
personnes alimentées pour leur consommation électrique annuelle

8,8 MWc
de puissance installée

8 Ha
de superficie de la centrale sur un terrain d'implantation

Comment se recycle un panneau photovoltaïque ?

Depuis le décret du 19 août 2014, les entreprises établies en France vendant et important des panneaux photovoltaïques doivent financer et s'assurer du traitement des déchets.

C'est la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : ils sont solidaires responsables de la collecte et du traitement des équipements usagés, que ces derniers soient collectés en métropole ou dans les départements et régions d'outre-mer pour lesquels la réglementation s'applique. De plus, l'Union Européenne est pionnière sur la question du recyclage. Elle a imposé un taux de 85 % de collecte et de 80 % de recyclage des matières présentes dans un panneau photovoltaïque.

Pour recycler ses panneaux photovoltaïques, ENGIE Green a choisi d'adhérer à SOREN (ou PV Cycle), éco-organisme sans but lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France. Cette filière est financée au travers de l'éco-participation collective auprès de l'ensemble des acteurs du photovoltaïque.

Une permanence d'information

Venez prendre connaissance des études relatives au projet de la centrale solaire et vous exprimer lors de la permanence d'information :

le mercredi 2 juillet 2025

de 18H à 20H

à la Mairie de Mortiers
2, Grande Rue
02270 MORTIERS

Un registre sera également à votre disposition, ainsi qu'un dossier de concertation qui resteront consultables dans les Mairies de Mortiers et Dercy pendant 15 jours suivants la permanence d'information.

Figure 1 - Recto/verso du flyer d'invitation transmis aux riverains du projet

ENGIE Green
Bilan du dialogue territorial du projet photovoltaïque de Dercy-Mortier ■ 3

1.INTRODUCTION

1.1. RAPPEL DU PROJET ET DE LA ZONE D'IMPLANTATION

La centrale solaire de Dercy-Mortiers est un projet sur une parcelle privée et s'étendra sur 8ha, pour une puissance installée de 8,8MWc. Ce projet est développé dans le département de l'Aisne, au sein de la Communauté de Communes du Pays-de-la-Serre et implanté dans les communes de Dercy et Mortiers.

Ce projet a pour objectif de répondre aux objectifs de production d'énergie renouvelable avec 13 500 panneaux d'assurer la consommation électrique annuelle de 4 700 personnes.



Figure 2 - Calepinage de la centrale solaire

1.2. HISTORIQUE ET CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

Date	Etapas
Fin 2023	Premiers contacts entre ENGIE Green et le propriétaire des parcelles.
Début 2024	Echanges avec le propriétaire et première visite de site en février 2024
Mars 2024	Remise de l'offre ENGIE et négociations, mise en concurrence et sélection de notre offre par le propriétaire
Avril-Mai 2024	Signature de l'accord foncier entre ENGIE Green et le propriétaire
Juillet 2024	Rencontre avec les maires et élus des deux communes d'implantation (Mortiers et Dercy), ainsi qu'avec la Directrice Générale des Services de la Communauté de communes du Pays de la Serre
Septembre 2024	Début des études paysagère, biodiversité et hydraulique

Date	Etapas
Août 2025	Dépôt du dossier de demande de permis de construire auprès de la DDTM de l'Aisne, et début de l'instruction
2026	Obtention du permis de construire
2027	Préparation de la construction et obtention d'un prix de vente de l'électricité auprès de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie)
2027 - 2028	Construction de la centrale photovoltaïque
2028	Mise en service industrielle théorique (MSI)

Les projets photovoltaïques au sol font l'objet d'une étude d'impact complète, avec notamment l'étude des risques naturels, des impacts sur la biodiversité et le paysage, et l'analyse de la production envisagée.

Ce dossier est ensuite analysé par les services de l'Etat qui décident de délivrer ou non le permis de construire. ENGIE Green attache une grande importance au dialogue avec ces services.

2.LES MOYENS D'INFORMATION DU PUBLIC

2.1. LA PERMANENCE D'INFORMATION

2.1.1. PERIMETRE D’AFFICHAGE EN MAIRIE DE L’AVIS

Une affiche en mairie a été réalisée afin d’informer les riverains des communes d’implantation et des communes limitrophes.

Sont concernées les communes suivantes : Dercy, Mortiers, Bois les Pargny, Erlon, Vayenne, Froidmont Cohartille, Barenton sur Serre, Chalandry, Crécy sur Serre.



Figure 3 - Reproduction de l'avis affiché en mairie

2.1.2. LES INFORMATIONS DIFFUSEES PENDANT LA PERMANENCE PUBLIQUE

Lors de la permanence publique d'information, organisée le mercredi 2 juillet 2025 à la Mairie de Mortiers, nous avons présenté plusieurs supports d'information aux participants.

Il s'agissait d'affiches format A1 reprenant les principales caractéristiques du projet de centrale photovoltaïque :

- Une présentation du projet de la centrale solaire et du site d'implantation ;
- Une synthèse de l'étude paysagère ;
- Une synthèse des études biodiversité ;
- Un rappel de l'historique du projet et du calendrier prévisionnel ;
- Une synthèse du risque inondation.

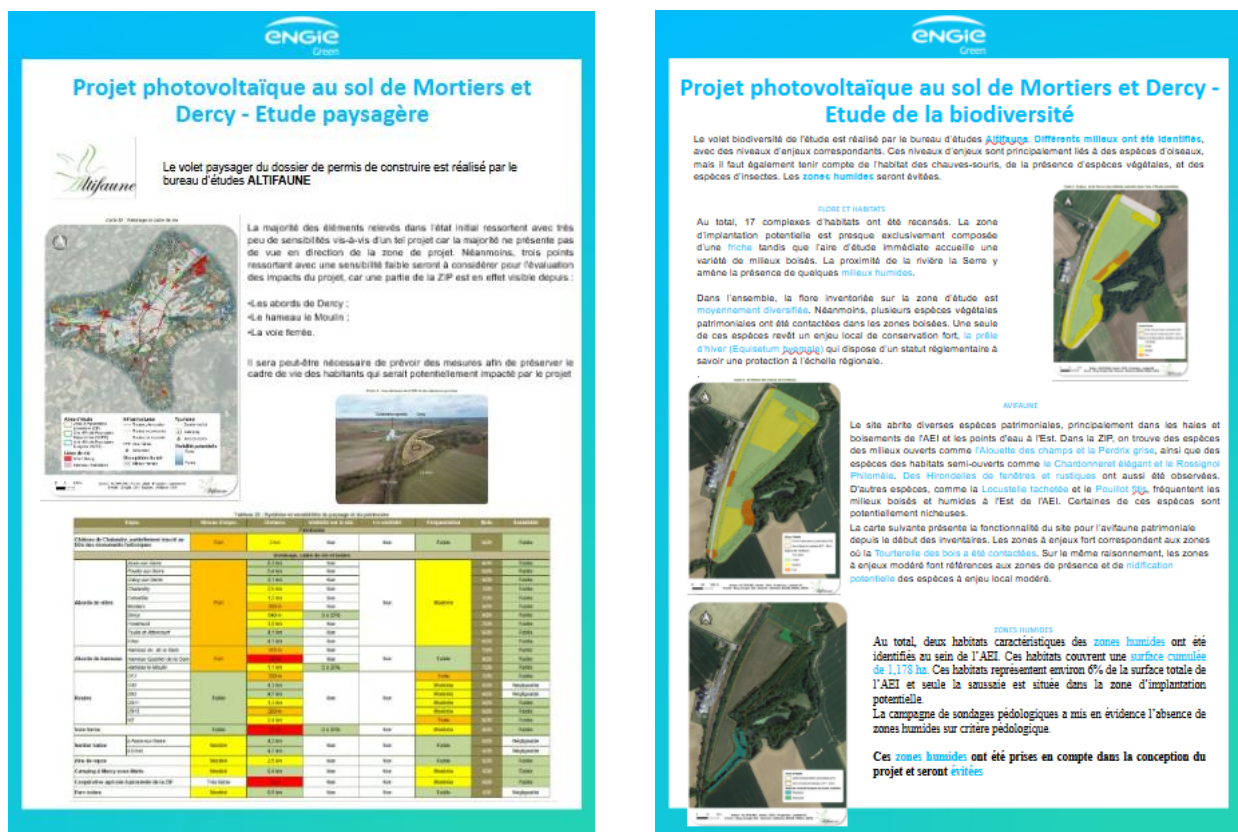


Figure 4 - Reproduction de deux affiches présentées au public

2.2. LA MISE EN PLACE D'UNE PAGE INTERNET DEDIEE AU PROJET

Des **informations en ligne** sur le site Internet d'ENGIE GREEN ont été postées, accessibles à tous sans restriction. Ces informations rappelaient les principales caractéristiques du projet et s'ajoutaient à un espace d'expression à l'attention du public (« votre avis »).



Figure 5 - Capture d'écran du site Internet (<https://www.engie-green.fr/projet-mortiers-dercy/>)

3.LES MOYENS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

3.1. LA PERMANENCE

Une permanence a été organisée le mercredi 2 juillet 2025 à la mairie de Mortiers. Cette rencontre a été assurée par trois collaborateurs d'ENGIE Green dont les deux chefs de projet.

Durant cette permanence, étaient présentés :

- L'historique du projet ;
- Les études techniques et environnementales liées au projet ;
- Des plaquettes de présentation d'ENGIE Green ;
- Des kakémonos expliquant le développement d'un projet de centrale solaire.

3.2. LE REGISTRE DANS LES MAIRIES

Les participants avaient également à leur disposition un dossier de concertation, reprenant l'ensemble des éléments exposés à l'occasion de cette permanence d'information, ainsi qu'un registre leur permettant de s'exprimer. Ces deux supports ont été laissés dans les mairies de Dercy et de Mortiers pendant 15 jours à compter de la fin de la permanence publique.

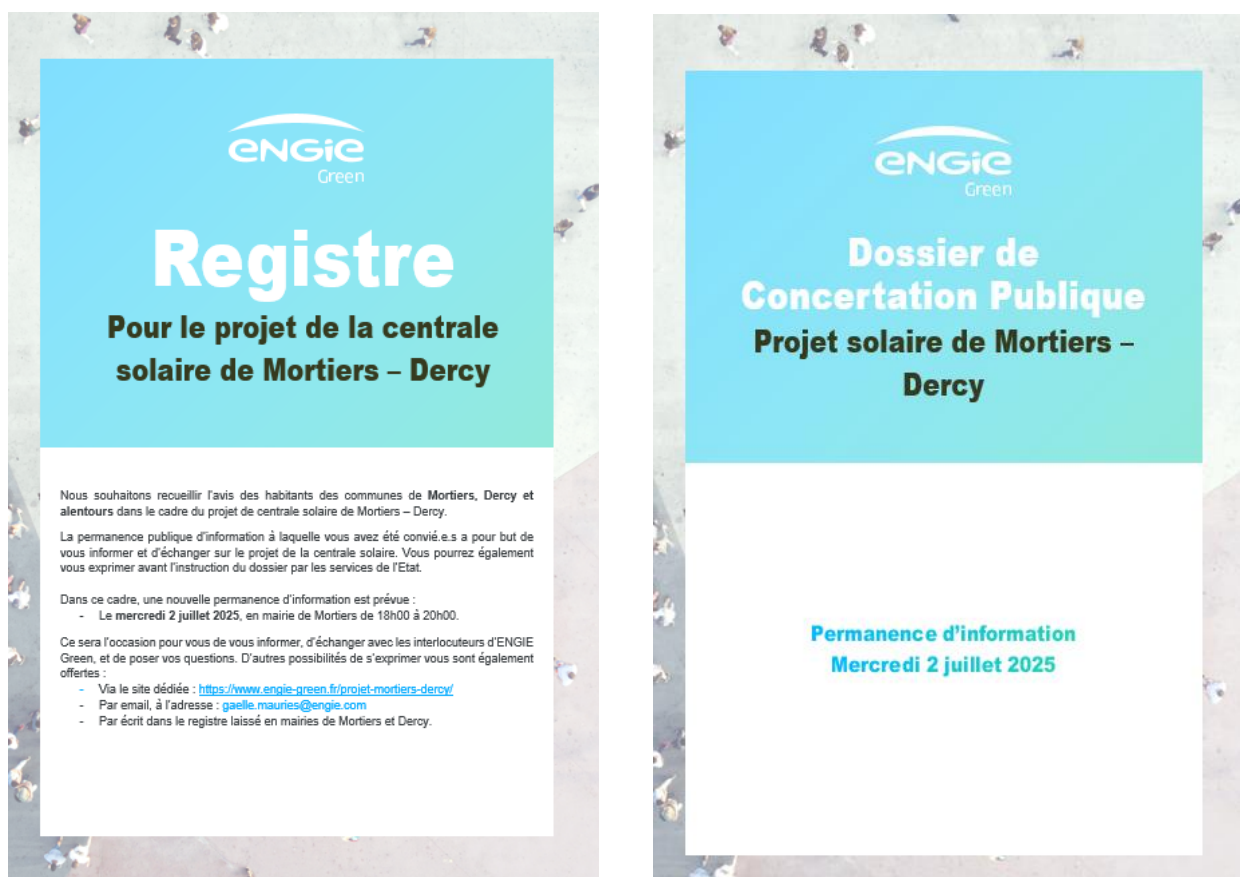


Figure 6 - Première page du registre et du dossier de concertation

3.3. PAR VOIE POSTALE ET COURRIEL

Les citoyens avaient d'autres moyens pour faire remonter leurs interrogations et propositions à distance : par voie postale ou par mail.

3.3.1. PAR VOIE POSTALE

Les personnes n'ayant pas accès à internet avaient la possibilité soit d'aller en mairie écrire dans le registre, soit d'envoyer un courrier, à l'adresse suivante :

ENGIE Green
Tour de Lille
Boulevard de TURIN
59777 Lille

3.3.2. PAR INTERNET

Les coordonnées des chefs de projet figuraient sur l'avis de permanence d'information et sur le flyer distribué.

La population a pu également adresser un courriel à :

thomas.savoye@engie.com

gaelle.mauries@engie.com

4. ANALYSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

4.1. ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION

Conformément aux informations diffusées 15 jours en amont de la permanence publique d'information, via les flyers distribués sur les communes de Mortiers et Dercy, ainsi que sur les affiches déposées dans les mairies des communes d'implantation et des communes limitrophes, la permanence d'information s'est tenue le mercredi 2 juillet 2025 en mairie de Mortiers.

Étaient présents trois collaborateurs d'ENGIE Green, Madame la Maire de Mortiers et trois élus de son Conseil municipal, ainsi qu'un riverain de la commune de Mortiers.

Sur le registre de la commune de Mortiers, nous avons relevé une observation et le constat est identique pour le registre dans la commune de Dercy.

4.2. ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION A LA PERMANENCE PUBLIQUE

Les interrogations formulées lors de la permanence d'information portaient sur :

- Le montage du projet ;
- La finalité du projet ;
- Les modalités d'exploitation et d'entretien du site ;
- Le calendrier prévisionnel de la phase de chantier.

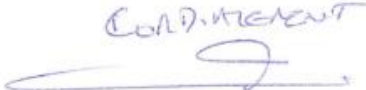
Les observations laissées dans les registres déposés en mairie :

Mairie de Mortiers

Commentaire :

TRÈS BONNE PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET
PARC ÉOLIEN A MORTIERS.
MERCI POUR CES ÉCHANGES
TRÈS CONSTRUCTIFS.

CORDIALEMENT



Mairie de Dercy

Commentaire :

Serait-il possible de connaître le type de panneaux mis en place ?
(trackers/fixe...) et le gabarit (point haut, point bas).
Des photomontages depuis la sortie de Dercy sont-ils prévus ?
Peut-on y avoir accès ?

Des réponses et précisions sont apportées dans la suite de ce document.

5. ANALYSE DES COMMENTAIRES ET QUESTIONS ET REPOSES APORTEES

5.1. QUESTIONS POSEES LORS DE LA PERMANENCE

5.1.1. EST-CE QUE LE PROJET EST PORTE PAR LA COMMUNE ? LE DOCUMENT PORTE A CONFUSION.

Réponse – Le projet de centrale solaire de Mortiers et Dercy est développé sur une parcelle privée et est porté par la société ENGIE Green. Les communes de Mortiers et Dercy ont été informées de ce projet et nous nous sommes assurés de travailler en lien avec ces collectivités. En revanche, elles ne sont pas à l'origine du projet.

Cette centrale est donc une initiative privée, dont la production va toutefois engendrer des retombées économiques sur le territoire, notamment via la fiscalité.

Les noms des deux communes d'accueil de ce projet ont été empruntés pour une facilité d'identification de la zone d'implantation. Cette démarche est récurrente sur la quasi-totalité des projets développés dans les énergies renouvelables qui sont, rappelons-le, des sources de production d'électricité locales.

5.1.2. C'EST DONC UN PROJET QUI ENTRE DANS UNE PURE LOGIQUE FINANCIERE ?

Réponse – ENGIE Green investit dans les territoires en faveur de la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Il n'en reste pas moins que nous sommes une entreprise de droit privé et qu'il est nécessaire de dégager une rentabilité pour le maintien de nos activités. Cela dit, il est bon de rappeler que chez ENGIE Green, la biodiversité représente par exemple 15% du budget 25% du temps de développement. Le territoire bénéficie également de l'implantation telle que celle que nous proposons aujourd'hui et cela se traduit par des retombées fiscales, calculées en fonction de la puissance installée. En outre, la concertation à travers cette permanence d'information ou d'autres actions de dialogue territorial est au cœur de nos projets et participe à leur pleine intégration. La rentabilité est donc bien présente dans nos réflexions, c'est la vie d'une entreprise, mais ce n'est pas le seul indicateur pour favoriser ou non l'émergence d'un projet, tel que nous le concevons.

5.1.3. ALLEZ-VOUS TRANSFORMER L'ELECTRICITE PRODUITE EN GAZ ?

Réponse – L'électricité produite par la centrale solaire de Dercy-Mortiers sera directement injectée dans le réseau, sans transformation sous une autre forme d'énergie.

5.1.4. EST-CE QUE DES MOUTONS SONT PREVUS SUR LE SITE ?

Réponse – Il ne s'agit pas d'un projet agrivoltaïque, tel que défini par la loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023. En outre, il n'est pas non plus prévu que des moutons aient accès au site pour de l'éco-pâturage en vue de l'entretien du terrain.

5.1.5. COMBIEN DE TEMPS VONT DURER LES TRAVAUX ?

Réponse – La durée prévisionnelle des travaux est d'un an, entre 2027 et 2028, tel qu'indiqué sur le panneaux d'information. Une information préalable sera transmise sur le territoire, afin de renseigner toutes les modalités liées au chantier.

5.1.6. EST-CE QUE LE CHEMIN SERA ENTRETENU AVANT/APRES LE CHANTIER DE CONSTRUCTION ?

Réponse – Un état des lieux va être réalisé en amont de la phase chantier afin que le chemin d'accès puisse être restitué à son état initial. En outre, pendant la phase d'exploitation nous en assurerons l'entretien à hauteur de l'utilisation que nous en ferons et pour garantir son accessibilité par nos équipes d'exploitation et de maintenance de la centrale.

5.1.7. EST-CE QUE LE VOLUME DES CITERNES EST-IL SUFFISANT ? 2X60M2 NE PARAÎT PAS ASSEZ...

Réponse – Les installations incendies sont calibrées en fonction des recommandations du SDIS et ce qui est prévu pour la centrale solaire de Dercy-Mortiers répond aux attentes qui nous sont transmises.

5.2. LES OBSERVATIONS LAISSEES SUR LES REGISTRES

5.2.1. MAIRIE DE MORTIERS

« Très bonne présentation de votre projet parc Dercy et Mortiers. Merci pour ces échanges très constructifs ».

5.2.2. MAIRIE DE DERCY

« Serait-il possible de connaître le type de panneaux mis en place ? (trackers/fixes) et le gabarit (point haut / point bas). Des photomontages depuis la sortie de Dercy sont-ils prévus ? Peut-on y avoir accès ? »

Réponse –

Le projet situé sur les communes de Mortiers et Dercy comprendra l'installation d'environ 13 500 panneaux photovoltaïques sur structures fixes montées sur pieux. Les panneaux seront inclinés à 20° vers le sud. Leur point bas sera situé entre 0,80 m et 1,20 m du sol, selon les conditions du terrain, afin de garantir qu'ils resteront au-dessus du niveau de l'eau en cas de crue importante de la Serre.

Le point haut des structures atteindra au maximum 4 mètres. Des photomontages ont été réalisés depuis la sortie sud de Dercy ; ils sont consultables dans la section dédiée à l'impact paysager de l'étude d'impact du dossier à la page 212.

Voici ici le photomontage pris depuis la sortie de Dercy sur la D12



Depuis ce point de vue, seulement la partie Nord du projet sera visible. La distance et les formations végétales existantes limite la vue sur le linéaire bleu, le projet a donc **un impact jugé faible**.

5.3. BILAN DE LA PERMANENCE PUBLIQUE D'INFORMATION

Le développement d'une centrale photovoltaïque est un sujet nouveau pour les communes de Dercy et Mortiers. Avec cette centrale photovoltaïque au sol, il s'agit d'implanter une technologie d'une dimension qui n'est pas répandue sur ce territoire et c'est pourquoi nous avons fait le choix d'organiser une permanence d'information. Notre objectif a été d'être à l'écoute du territoire, de présenter notre démarche et aussi de lever les interrogations concernant certaines craintes ou idées reçues.

Bien que seulement 1 personne ait fait le déplacement, la présence renforcée d'élus de la commune de Mortiers a permis d'aborder toute une variété de sujets et pour nous de comprendre toujours un peu plus le territoire.

Dans leur grande majorité, les échanges ont été constructifs, sans heurts, mais aussi instructifs car nous avons pu saisir certaines craintes et attentes. Il est très important pour nous que notre projet puisse s'intégrer dans ce contexte et nous n'avons pas relevé une forte hostilité.

Il en ressort une très faible participation malgré la distribution de flyers d'invitation auprès des habitants des communes de Dercy et Mortiers, mais aussi malgré un horaire de fin de journée plutôt favorable à ce type d'action. Pour rappel, ces flyers comprenaient quelques informations sur le projet, l'adresse du site Internet dédié et l'adresse mail créée pour le développement de la centrale photovoltaïque de « Dercy-Mortiers ».

Sans parler d'une adhésion de principe, le projet ne semble susciter de crainte particulière ou de réticence de la part des riverains au vu de cette participation.